

Le 19 août 2026

Le dernier communiqué national de FO Justice aura au moins eu un mérite : celui de clarifier une position... et de rappeler combien certaines postures peuvent évoluer rapidement.

Le 27 avril 2026, lorsque l'**UFAP UNSa Justice** assumait pleinement la mobilisation, le mouvement était qualifié de « mascarade » et les blocages présentés comme une prise de risque inutile pour les personnels.

Dans notre région, cette opposition ne s'est d'ailleurs pas limitée aux mots. Dans plusieurs établissements, la perspective de sanctions a été mise en avant pour décourager les personnels. Certains secrétaires locaux sont entrés dans les établissements avant 6 heures du matin et, ailleurs, des petits-déjeuners ont même été organisés dans les mess pendant que les collègues mobilisés se retrouvaient devant les portes.

VOILÀ CE QU'ÉTAIT, CONCRÈTEMENT, LEUR CONCEPTION DU BLOCAGE LE 27 AVRIL.

Pourtant, sur le terrain, la réalité était parfois bien différente. Certains de leurs adhérents, et même certains de leurs militants, considéraient cette mobilisation parfaitement légitime et ont choisi d'être présents avec nous devant les établissements.

Cette réalité mérite d'être rappelée : lorsque les revendications correspondent aux préoccupations des personnels, les étiquettes syndicales passent parfois au second plan.

Quelques mois plus tard, la même organisation nationale annonce désormais qu'elle pourrait appeler à un « blocage total et reconductible de l'institution » si les négociations engagées avec l'administration n'aboutissent pas.



LES PERSONNELS APPRÉCIERONT EUX-MÊMES CETTE ÉVOLUTION.

Et puisqu'il est aujourd'hui question de « **blocage total et reconductible** », la mémoire mérite également de remonter un peu plus loin.

Après le drame d'Incarville, qui a coûté la vie à deux de nos collègues et grièvement blessé trois autres agents, les établissements pénitentiaires se sont mobilisés massivement. Le mouvement de blocage, débuté le 15 mai 2024, a pourtant été levé dès le 17 mai. À l'époque, FO Justice mettait en avant des « avancées importantes » obtenues auprès du ministère, tandis que l'UFAP UNSa Justice refusait toute précipitation et faisait le choix de consulter ses personnels avant de se prononcer.

APRÈS INCARVILLE : TROIS JOURS DE BLOCAGE. AUJOURD'HUI : « BLOCAGE TOTAL ET RECONDUCTIBLE ». LÀ ENCORE, LES PERSONNELS APPRÉCIERONT LA COHÉRENCE.

L'**UFAP UNSa Justice UR de Toulouse** apporte tout son soutien à son Secrétaire Général, Alexandre CABY, ainsi qu'à celles et ceux qui, au sein de notre organisation, ont assumé dès le départ une ligne claire :

lorsque les intérêts des personnels l'exigent et que les réponses apportées par l'administration ne sont pas à la hauteur des enjeux, une organisation syndicale doit savoir assumer le rapport de force nécessaire.

Mais cette contradiction pose surtout une question de fond : quelle doit être la place d'une organisation syndicale face à l'administration ?

Depuis trop longtemps, nous observons une proximité grandissante entre certains représentants syndicaux, le ministère et la direction de l'administration pénitentiaire. Réunions permanentes, négociations à répétition, annonces immédiatement présentées comme des conquêtes syndicales... À force de vouloir être associé à tout, la frontière entre négociation et cogestion finit par devenir de plus en plus difficile à distinguer.

UN SYNDICAT N'A PAS VOCATION À GÉRER MAIN DANS LA MAIN AVEC L'ADMINISTRATION. IL A VOCATION À REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES PERSONNELS.

À l'**UFAP UNSa Justice**, notre conception est différente. La proximité avec les décideurs ne doit jamais empêcher de dénoncer une décision, de combattre une réforme ou de mobiliser lorsque les intérêts des agents sont menacés.

Notre méthode part du terrain : des personnels, des établissements, des bureaux locaux et des unions régionales. C'est cette parole que nous portons ensuite jusqu'à la DGAP et au ministère.

NOUS NE CROYONS PAS À LA COGESTION. NOUS CROYONS À UN SYNDICALISME CAPABLE DE S'OPPOSER LORSQUE C'EST NÉCESSAIRE, MAIS AUSSI ET SURTOUT D'ÊTRE UNE VÉRITABLE FORCE DE PROPOSITION.

Une revendication n'est pas « **historique** » parce qu'elle reçoit l'accord de l'administration. Elle est juste lorsqu'elle répond aux besoins réels des personnels.

Et lorsque la situation l'exige, nous n'attendons pas plusieurs mois pour découvrir les vertus du rapport de force.

Notre boussole n'a pas changé et ne changera pas : **les personnels, les établissements et le terrain.**

COHÉRENCE, INDÉPENDANCE ET FIDÉLITÉ AUX PERSONNELS : C'EST CETTE LIGNE QUE L'UFAP UNSa Justice CONTINUERA À DÉFENDRE.

**L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU BUREAU REGIONAL
UFAP UNSa Justice UR de Toulouse**